

MODALITES DE PILOTAGE DE REFORME FONCIERE RURALE : CADRE INSTITUTIONNEL, COORDINATION DES APPUIS STRATEGIE D'EXTENSION

Présentées par
Mme DJOGBENOU-BEHANZIN
ELISE
DPLR

PLAN

INTRODUCTION

I - CADRE ACTUEL DE MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS FONCIERES

II - CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME

III - DOMAINES D'ACTIONS DU DISPOSITIF ENVISAGE

IV - CARACTERISTIQUES DE BASE DE LA STRUCTURE

V - MONTAGE INSTITUTIONNEL

VI - PRINCIPALES FONCTIONS DEVOLUES A LA STRUCTURE

VII - FINANCEMENT DU DISPOSITIF

VIII - PHASAGE DE LA GESTION FONCIERE RURALE

IX - QUESTIONS EN DEBATS SUR LE DISPOSITIF DE PILOTAGE

CONCLUSION

INTRODUCTION

- ◆ Pourquoi une réforme foncière rurale au Bénin? (agriculture base de l'économie nationale; nécessité d'une sécurisation foncière pour une meilleure gestion foncière;....)
- ◆ Comment la réforme foncière se manifeste-t-elle au Bénin?
- ◆ Quelles modalités de pilotage?

I - CADRE ACTUEL DE MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS FONCIERES

- ◆ réforme induite par la nouvelle législation foncière rurale du Bénin: entrée en application avant adoption de la loi et promulgation en octobre 2007.
- ◆ Plans Fonciers Ruraux :en cours d'établissement grâce à des financements des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). (MCA, GTZ...)
- ◆ Mise en place des structures ad hoc
- ◆ Nécessité et urgence de la mise en place de dispositif national

II - CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME

◆ Objectifs assignés au dispositif:

- favoriser la prise en charge par les communes de la mise en œuvre de la nouvelle législation foncière rurale ;
- favoriser la coordination des différentes interventions sectorielles et l'intégration des nouvelles modalités de la gestion foncière rurale par l'ensemble des acteurs concernés;
- favoriser les apprentissages de la part de l'ensemble des acteurs concernés, l'élaboration de savoir-faire et de normes professionnelles partagées.

III - DOMAINES D'ACTIONS DU DISPOSITIF ENVISAGE

Quatre grands domaines ont été identifiés :

- ◆ information et communication;
- ◆ formation des différents acteurs à divers niveaux ;
- ◆ mise en place et appui aux nouvelles structures communales ;
- ◆ réalisation des opérations du Plan Foncier Rural.

IV - CARACTERISTIQUES DE BASE DE LA STRUCTURE

- ◆ être une institution publique ;
- ◆ avoir une couverture nationale;
- ◆ être une structure pérenne.

V- MONTAGE INSTITUTIONNEL

- ◆ **Statut juridique :** un office
- ◆ **Tutelle :** Ministère en charge de l'agriculture ;
- ◆ **Mode de fonctionnement:**
 - pilotage politique par un Conseil d'administration;
 - pilotage opérationnel assuré par un personnel technique dirigé par un directeur général

VI - PRINCIPALES FONCTIONS DEVOLUES A LA STRUCTURE

- ◆ Communication et formation ;
- ◆ Réalisation d'études relatives au foncier ;
- ◆ Suivi et contrôle des opérations foncières ;
- ◆ Appui à la maîtrise d'ouvrage communale ;
- ◆ Programmation des opérations PFR à financer ;
- ◆ Suivi et audit de la gestion foncière rurale dans le cadre d'un observatoire de la gestion foncière rurale .

VII - FINANCEMENT DU DISPOSITIF

Deux types de financement:

- ◆ 1) Financement public:dotation dans le budget du ministère en charge de l'agriculture ou du budget général de l'Etat pour le fonctionnement de la structure et pour la réalisation de PFR
- ◆ 2) Soutien des Partenaires techniques et financiers: pour le fonctionnement et surtout pour la réalisation de PFR.

VIII - PHASAGE DE LA GESTION FONCIERE RURALE

Trois grandes phases sont envisagées:

- Une phase de mise en place du dispositif institutionnel et opérationnel (An 1);
- une phase de test de la gestion foncière rurale (An 2 à 5) ;
- le rythme de croisière qui verra l'extension du PFR à tout le pays par des équipes bien rodées

IX - QUESTIONS EN DEBATS SUR LE DISPOSITIF

- ◆ La gestion foncière rurale s'inscrit dans un cadre global de gestion foncière dont la réforme est en cours au Bénin ;
- ◆ Globalement la réforme foncière vise à améliorer la gouvernance foncière au Bénin ainsi que les conditions de fonctionnement du marché foncier national en vue d'accroître les investissements et contribuer à la réduction de la pauvreté.

MERCI POUR VOTRE AIMABLE
ATTENTION

